

AMENAGEMENT DU SITE DE LA PALUE

Compte rendu de la réunion du 18 juin 2026 entre ADELISO et la Municipalité de Crozon

La réunion organisée à la demande de ADELISO avait pour objet ;

1. De faire le point sur l'aménagement du site de La Palue
2. De se faire préciser les dispositions prévues pour la saison estivale 2026

Etaient présents :

Mme Fanchon Le Monze, maire

Mr Roland Quiniou, adjoint au maire en charge de l'environnement

Mme Touchain Le Gallou, secrétaire générale

Marie Christine Ledernez et Jean-Yves Kerdreux ADELISO

1 - Sur le premier point, aménagement du site de La Palue, ADELISO rappelle que le conseil municipal avait retenu le scénario 4 dans sa séance du 21 novembre 2024.

Quand est-il depuis ? et que devient l'étape n° 2 confiée au bureau d'études DCI consistant en une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'exécution du scénario retenu.

Cette étape a été suspendue nous dit la mairie. Car avant d'engager des travaux, la mairie voulait l'avis de la DDTM sur les autorisations administratives positives ou négatives du dossier.

Les services de la DDTM, interlocuteurs de proximité, et interrogés n'ont jamais répondu.

ADELISO a rappelé le parcours à venir de ce dossier qui est semé d'embûches: consultation de l'autorité environnementale et vraisemblablement nécessité d'une étude d'impact, autorisation au titre de la loi sur l'eau, dérogation espèces protégées, acquisition parcellaire, autorisation de défrichement, et pour un coût important, 2,5 millions d'euros (ces éléments se trouvent dans le rapport final de DCI)

Les anciens élus (Patrick Berthelot et Michel Galland) ont donc demandé à la sous-préfète de Châteaulin d'intervenir auprès du préfet lors d'une réunion. Réunion dont le compte rendu ne fut fourni à la mairie que la semaine dernière sur insistance de Mme la maire puisque nous venions faire un point sur le sujet. Sans dévoiler le contenu de ce compte rendu, nous avons compris qu'il n'était pas satisfaisant pour une poursuite sereine du projet.

La poursuite du scénario 4 n'est donc pas certaine.

C'est vrai aussi pour les scénarios 1,2, et 3.

Pour La Palue, la mairie comme l'association propose de mettre en place un comptage des véhicules sur le parking du haut avec une information déportée en amont de Brégoulou sur le nombre de places disponibles. Mais il faut délimiter les places. Sans enrobé ni peinture. M Quiniou suggère des plots en bois positionnés en diagonale. A étudier. Idem pour le site de Goulien.

Pour mettre en œuvre ces dispositions, les élus peuvent compter sur les services de la CCPCAM. Cela permettrait de régler une partie de problème à moindre coût (et de trouver une porte de sortie à ce dossier).

En bref, l'aménagement du site de La Palue ne semble pas devoir évoluer rapidement.

2 - Pour la saison estivale 2026, les dispositifs concernant La Palue sont reconduits, à savoir fermeture de la barrière en juillet et août et mise en place d'une navette pendant cette période. Nous avons demandé que la barrière reste fermée pendant 6 mois de début mai à fin octobre. L'adjoint à l'environnement ne semble pas d'accord (il faut que les pratiquants de sports nautiques puissent transporter leur matériel, en plus d'aller voir les vagues de près) De ce côté, il ne faut pas compter sur un soutien de la municipalité.

Concernant Goulien il est envisagé de mettre en place une circulation alternée, la même que l'on trouve sur les chantiers routiers.

ADELISO a rappelé que sur les cartes IGN 2026 au 1/25000, l'aire de dépôt figure comme un parking, tandis qu'en 2007, le parking était bien situé en haut.

Nous demandons à la commune d'intervenir auprès de l'IGN pour rectifier cette erreur.

Cette rencontre fut cordiale et paisible même si on n'avance pas beaucoup mais reconnaissons le : le sujet n'est pas facile.